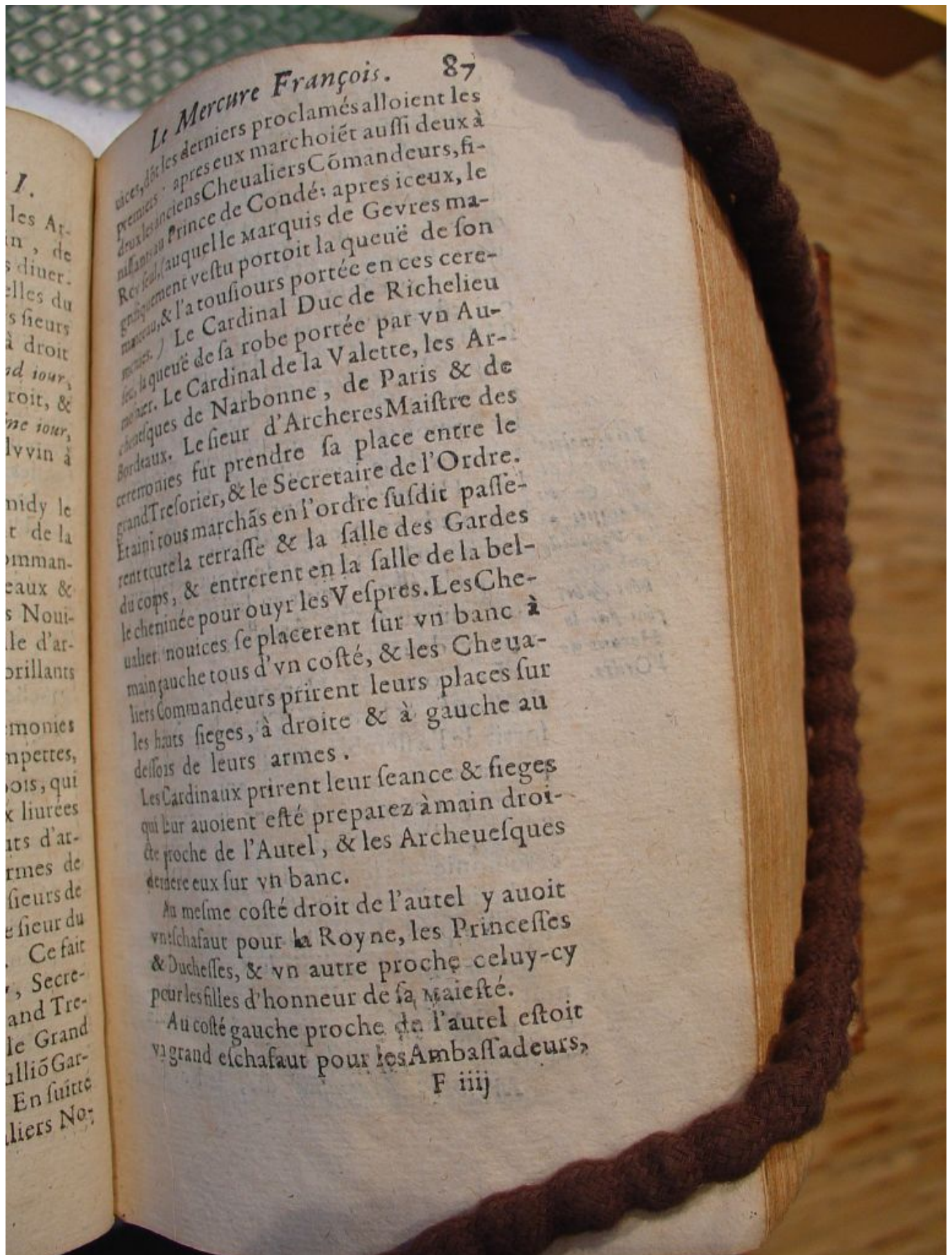


1633_0087.jpg



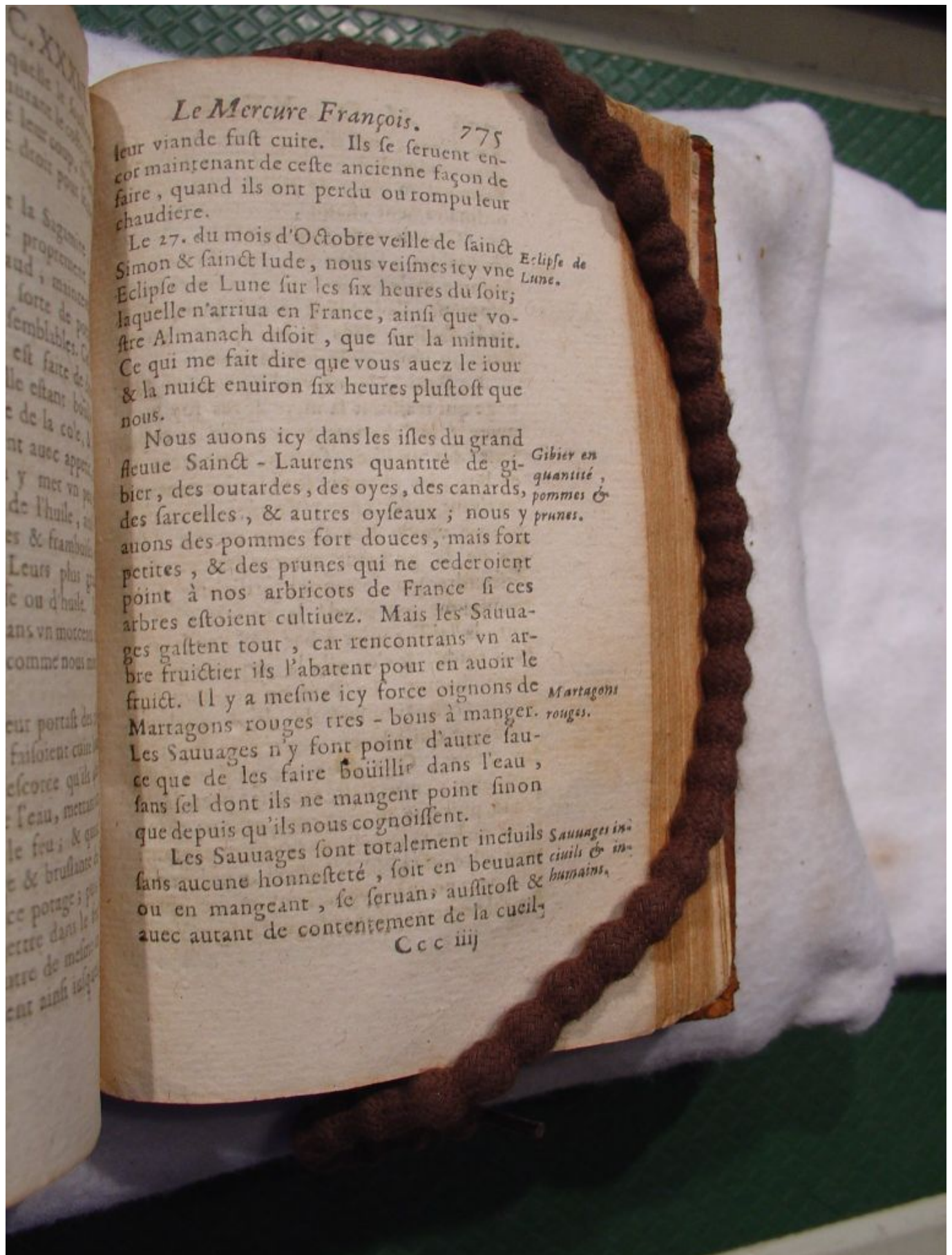
Le Mercure François. 87

I.
les Ar-
n, de
s diuer.
elles du
s fleurs
à droit
ad iour,
roit, &
ne iour,
lyvin à
midy le
t de la
omman-
eaux &
s Noui-
le d'ar-
brillants
monies
npettes,
ois, qui
x liurées
ats d'ar-
rmes de
sieurs de
e sieur du
Ce fait
, Secre-
and Tre-
le Grand
alliō Gar-
En suite
liers No;

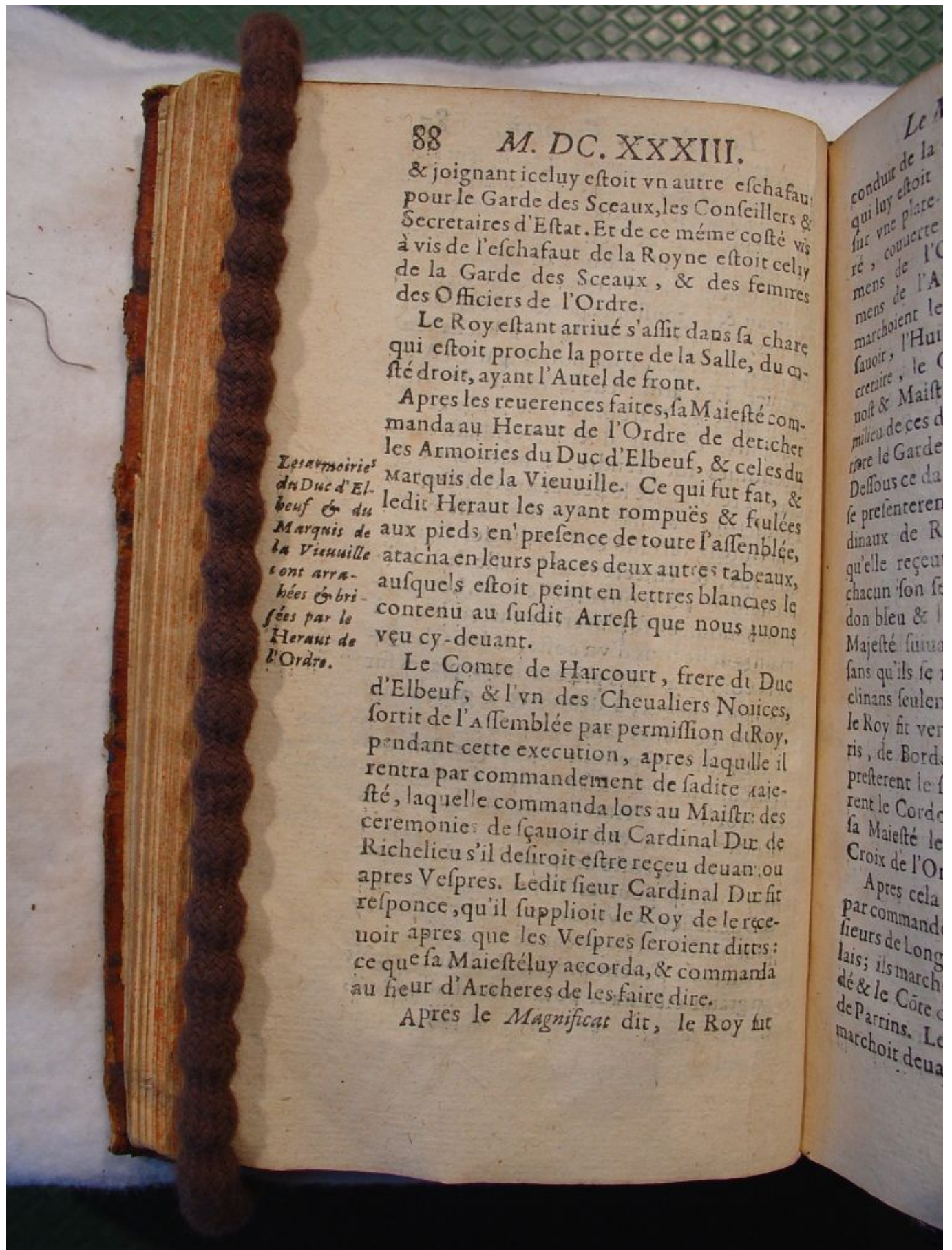
ances, dōt les derniers proclamés alloient les
premiers apres eux marchoiēt aussi deux à
deux les anciens Cheualiers Cōmandeurs, fi-
nissans au Prince de Condé: apres iceux, le
Roy seul, auquel le marquis de Gevres ma-
gnifiquement vestu portoit la queuē de son
manteau, & l'a tousiours portée en ces cere-
monies. Le Cardinal Duc de Richelieu
portoit la queuē de sa robe portée par vn Au-
meier. Le Cardinal de la Valette, les Ar-
cheuesques de Narbonne, de Paris & de
Bordeaux. Le sieur d'Archeres Maistre des
ceremonies fut prendre sa place entre le
grand Tresorier, & le Secretaire de l'Ordre.
Et ainsi tous marchās en l'ordre susdit passe-
rent toute la terrasse & la salle des Gardes
du corps, & entrerent en la salle de la bel-
le cheminée pour ouyr les Vespres. Les Che-
ualiers nouices se placerent sur vn banc à
main gauche tous d'vn costé, & les Cheua-
liers Cōmandeurs prirent leurs places sur
les hauts sieges, à droite & à gauche au
deffors de leurs armes.
Les Cardinaux prirent leur seance & sieges
qui leur auoient esté preparez à main droi-
te proche de l'Autel, & les Archeuesques
s'asseyerent eux sur vn banc.
Au mesme costé droit de l'autel y auoit
vn eschafaut pour la Royne, les Princesses
& Duchesses, & vn autre proche celuy-cy
pour les filles d'honneur de sa maiesté.
Au costé gauche proche de l'autel estoit
vn grand eschafaut pour les Ambassadeurs,

F iij

1633_0775.jpg



1633_0088.jpg



88 M. DC. XXXIII.

& joignant iceluy estoit vn autre eschafaut pour le Garde des Sceaux, les Conseillers & Secretaires d'Etat. Et de ce même costé vis à vis de l'eschafaut de la Royne estoit celly de la Garde des Sceaux, & des femmes des Officiers de l'Ordre.

Le Roy estant arriué s'assit dans sa chaire qui estoit proche la porte de la Salle, du costé droit, ayant l'Autel de front.

Apres les reuerences faites, sa Maieité commanda au Heraut de l'Ordre de detacher les Armoiries du Duc d'Elbeuf, & celles du Marquis de la Vieuville. Ce qui fut fait, & ledit Heraut les ayant rompuës & foulées aux pieds, en' presence de toute l'assemblée, atacna en leurs places deux autres tabeaux, ausquels estoit peint en lettres blanches le contenu au susdit Arrest que nous auons veu cy-deuant.

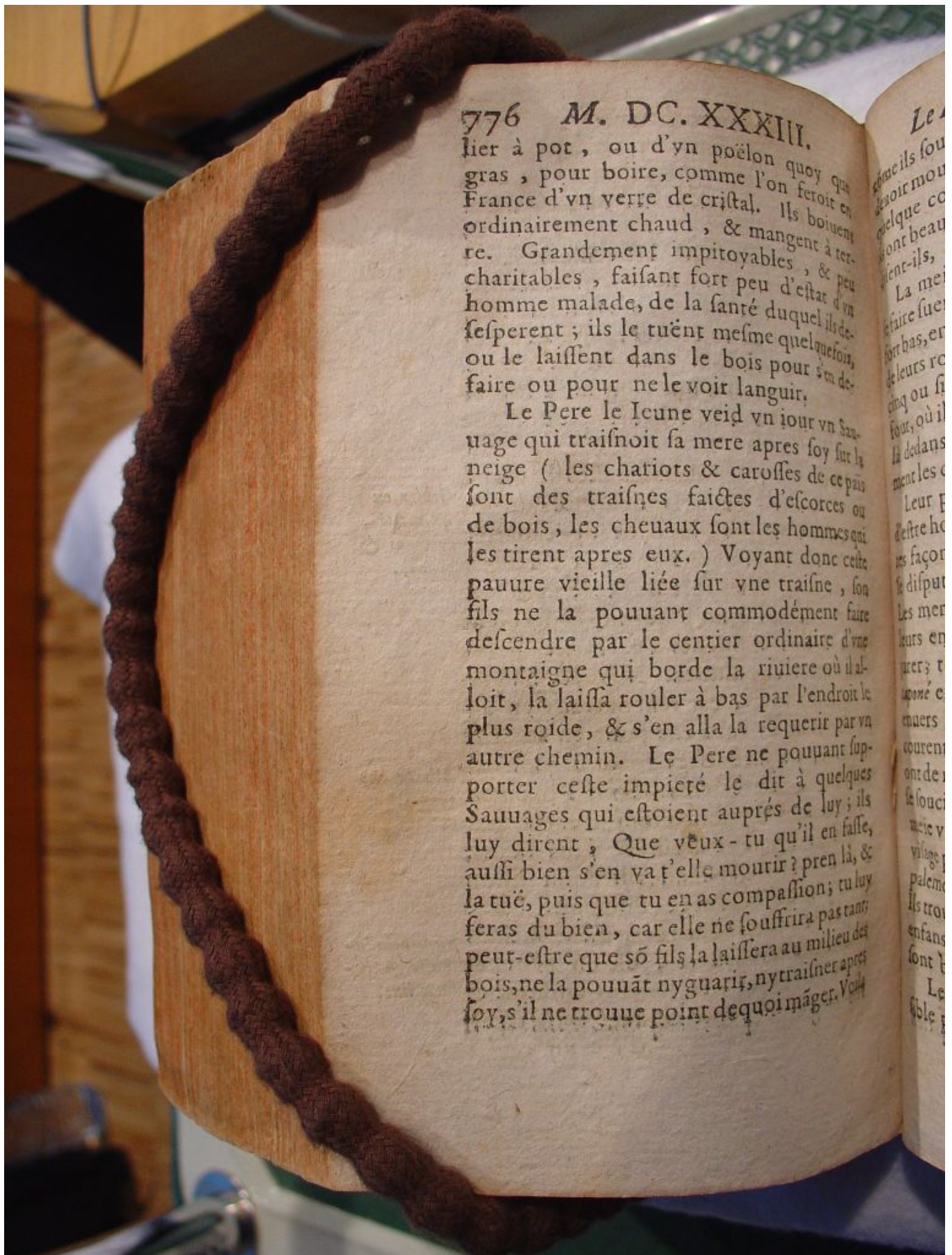
Les armoiries du Duc d'Elbeuf & du Marquis de la Vieuville sont arrachées & brisées par le Heraut de l'Ordre.

Le Comte de Harcourt, frere du Duc d'Elbeuf, & l'vn des Cheualiers Nonices, sortit de l'assemblée par permission du Roy, pendant cette execution, apres laquelle il rentra par commandement de sadite Maieité, laquelle commanda lors au Maistr. des ceremonies de scauoir du Cardinal Duc de Richelieu s'il desiroit estre receu deuant ou apres Vespres. Ledit sieur Cardinal Duc fit responce, qu'il supplioit le Roy de le recevoir apres que les Vespres seroient dittes: ce que sa Maieité luy accorda, & commanda au sieur d'Archeres de les faire dire.

Apres le *Magnificat* dit, le Roy fut

Le A
conduit de la
qui luy estoit
sur vne plate-
re, couuette
mens de l'O
mens de l'A
marchoient le
scauoir, l'Hu
cretaire, le C
noit & Maist
milieu de ces d
trère le Garde
Dessous ce da
se presenteren
dinaux de R
qu'elle receu
chacun son se
don bleu & l
Majesté suua
sans qu'ils se
clinans seuler
le Roy fit ver
ris, de Bord
presterent le f
rent le Corde
sa Maieité le
Croix de l'Or
Apres cela
par command
sieurs de Long
lais; ils march
de & le Côte
de Parrins. Le
marchoit deua

1633_0776.jpg

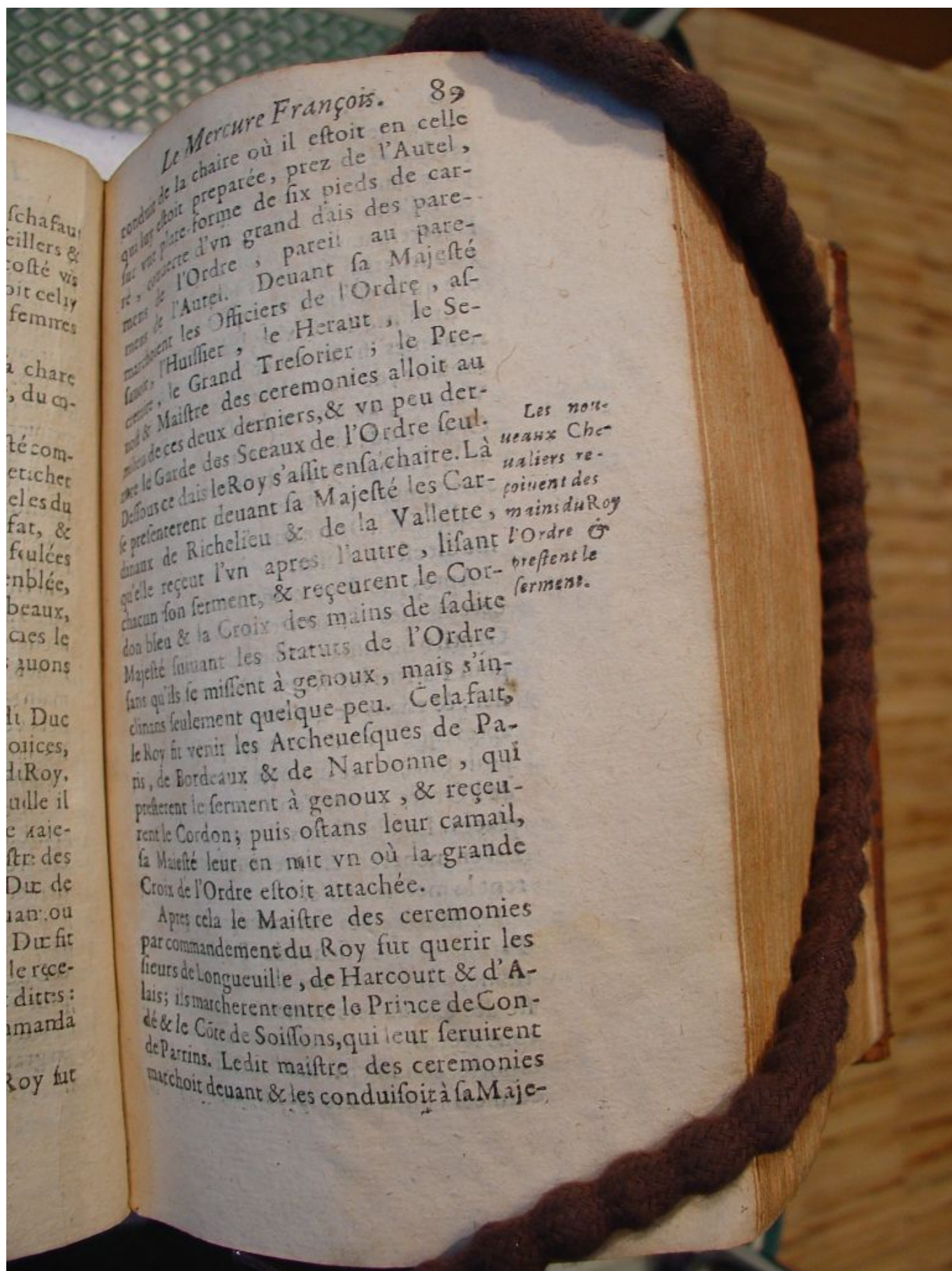


776 M. DC. XXXIII.

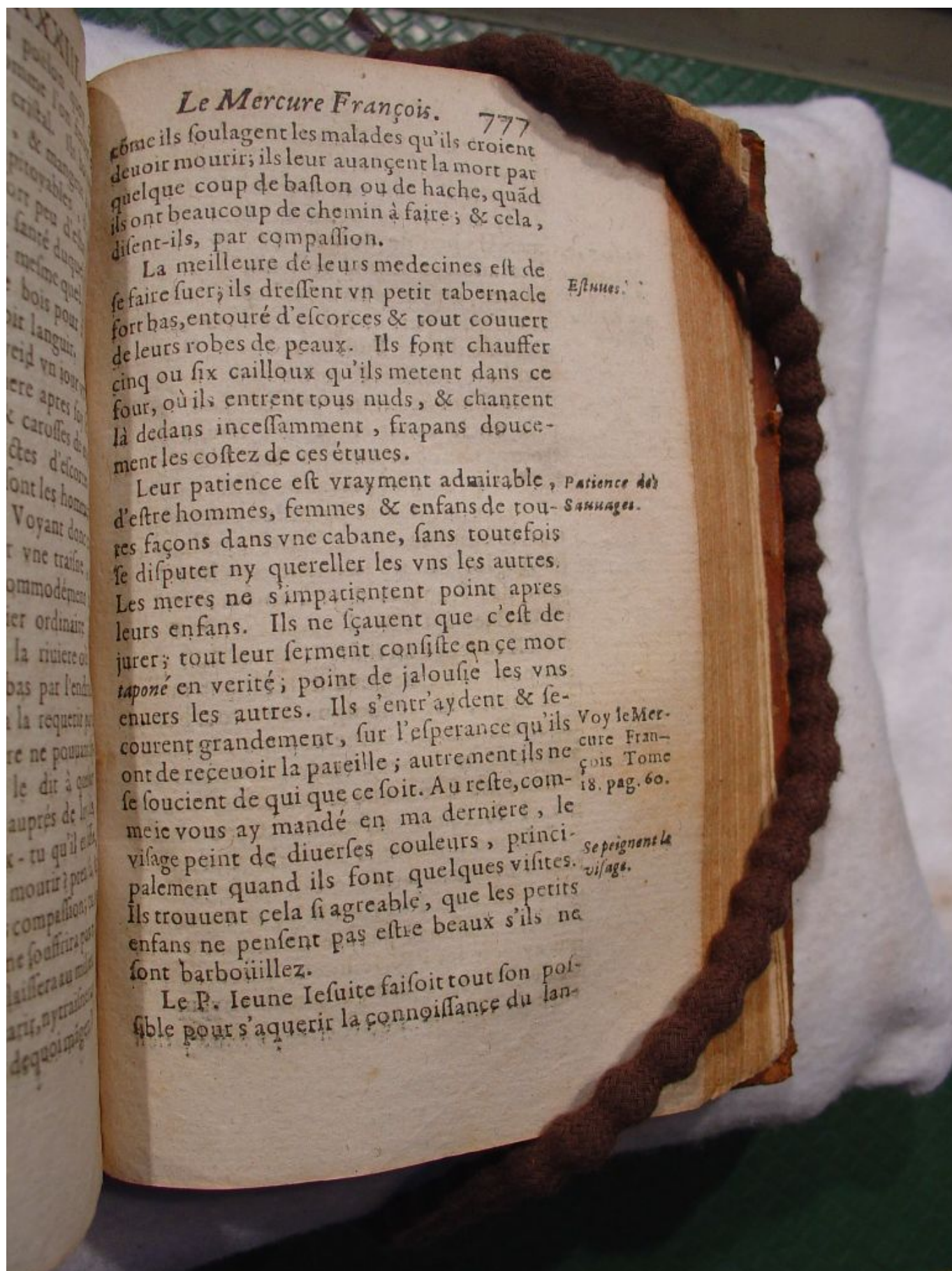
lier à pot, ou d'un poëlon quoy que
gras, pour boire, comme l'on feroit en
France d'un verre de cristal. Ils boient
ordinairement chaud, & mangent à ter-
re. Grandement impitoyables, & peu
charitables, faisant fort peu d'estat d'un
homme malade, de la santé duquel ils de-
sesperent; ils le tuënt mesme quelquefois,
ou le laissent dans le bois pour s'en de-
faire ou pour ne le voir languir.

Le Pere le Jeune veid un iour un Sau-
uage qui traïsnoit sa mere apres soy sur la
neige (les chariots & carosses de ce pais
sont des traïsnes faictes d'escorces ou
de bois, les cheuaux sont les hommes qui
les tirent apres eux.) Voyant donc ceste
pauvre vieille liée sur vne traïsne, son
fils ne la pouuant commodément faire
descendre par le centier ordinaire d'une
montaigne qui borde la riuere où il al-
loit, la laissa rouler à bas par l'endroit le
plus roide, & s'en alla la requerir par un
autre chemin. Le Pere ne pouuant sup-
porter ceste impieté le dit à quelques
Sauuages qui estoient auprès de luy; ils
luy dirent, Que vœux-tu qu'il en fasse,
aussi bien s'en va t'elle mourir? pren là, &
la tuë, puis que tu en as compassion; tu luy
feras du bien, car elle ne souffrira pas tant;
peut-estre que son fils la laissera au milieu des
bois, ne la pouuât ny garantir, ny traïner apres
soy, s'il ne trouue point de quoy māger. Voyez

1633_0089.jpg



1633_0777.jpg



Le Mercure François. 777

Comme ils soulagent les malades qu'ils croient deuoir mourir; ils leur auançant la mort par quelque coup de baston ou de hache, quand ils ont beaucoup de chemin à faire; & cela, disent-ils, par compassion.

La meilleure de leurs medecines est de se faire suer; ils dressent vn petit tabernacle fort bas, entouré d'escorces & tout couuert de leurs robes de peaux. Ils font chauffer cinq ou six cailloux qu'ils metent dans ce four, où ils entrent tous nuds, & chantent là dedans incessamment, frapans doucement les costez de ces étuues.

Estuues.

Leur patience est vrayment admirable, d'estre hommes, femmes & enfans de toutes façons dans vne cabane, sans toutefois se disputer ny quereller les vns les autres. Les meres ne s'impatientent point apres leurs enfans. Ils ne sçauent que c'est de jurer; tout leur serment consiste en ce mot *taponé* en verité; point de jalousie les vns enuers les autres. Ils s'entr'aydent & se courent grandement, sur l'esperance qu'ils ont de receuoir la pareille; autrement ils ne se soucient de qui que ce soit. Au reste, comme ie vous ay mandé en ma dernière, le visage peint de diuerses couleurs, principalement quand ils font quelques visites. Ils trouuent cela si agreable, que les petits enfans ne pensent pas estre beaux s'ils ne sont barboüillez.

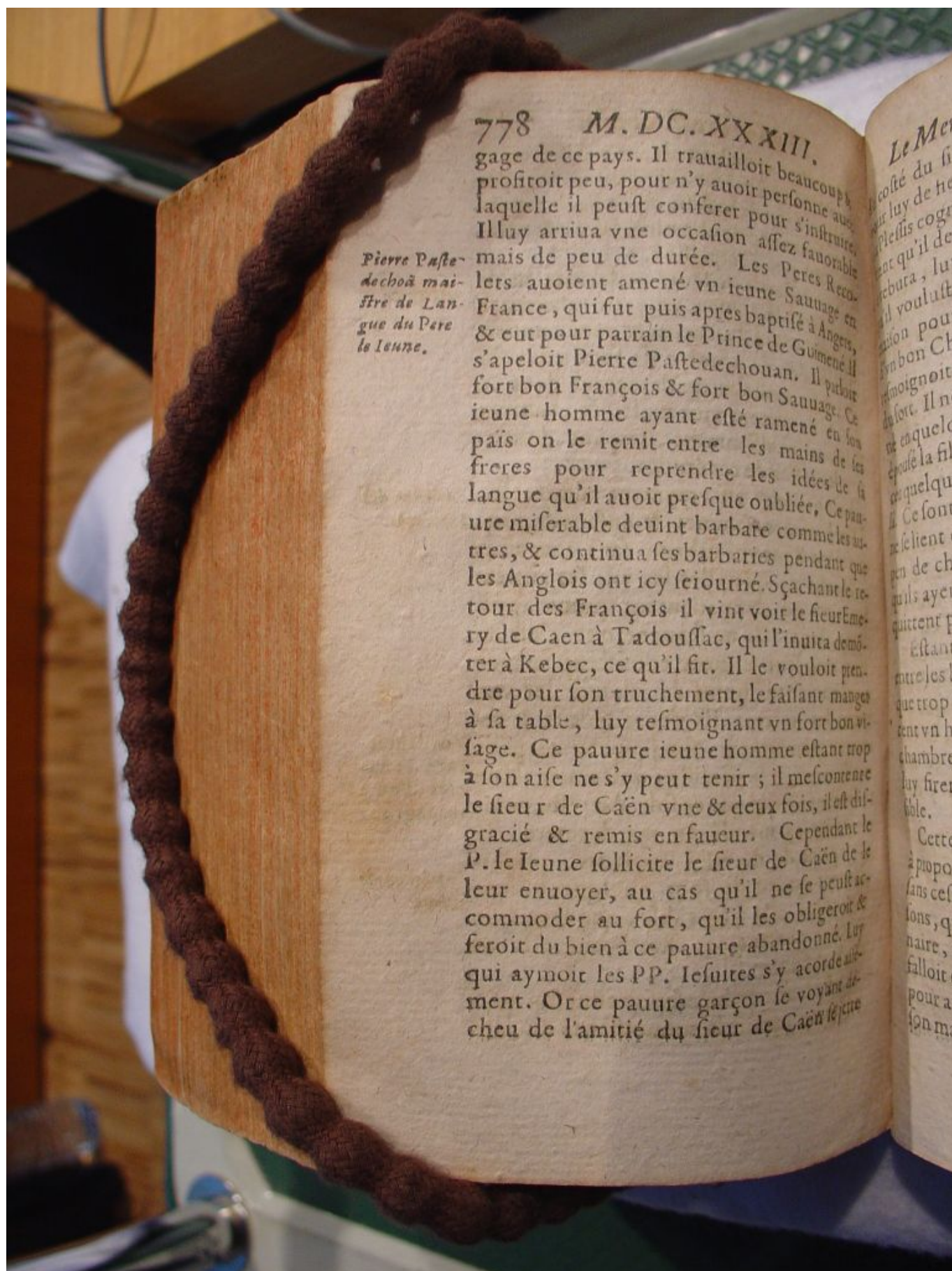
Patience des Sauvages.

Voy le Mercure François Tome 18. pag. 60.

Se peignant la visage.

Le P. Ieune Iesuite faisoit tout son possible pour s'acquerir la connoissance du lan-

1633_0778.jpg



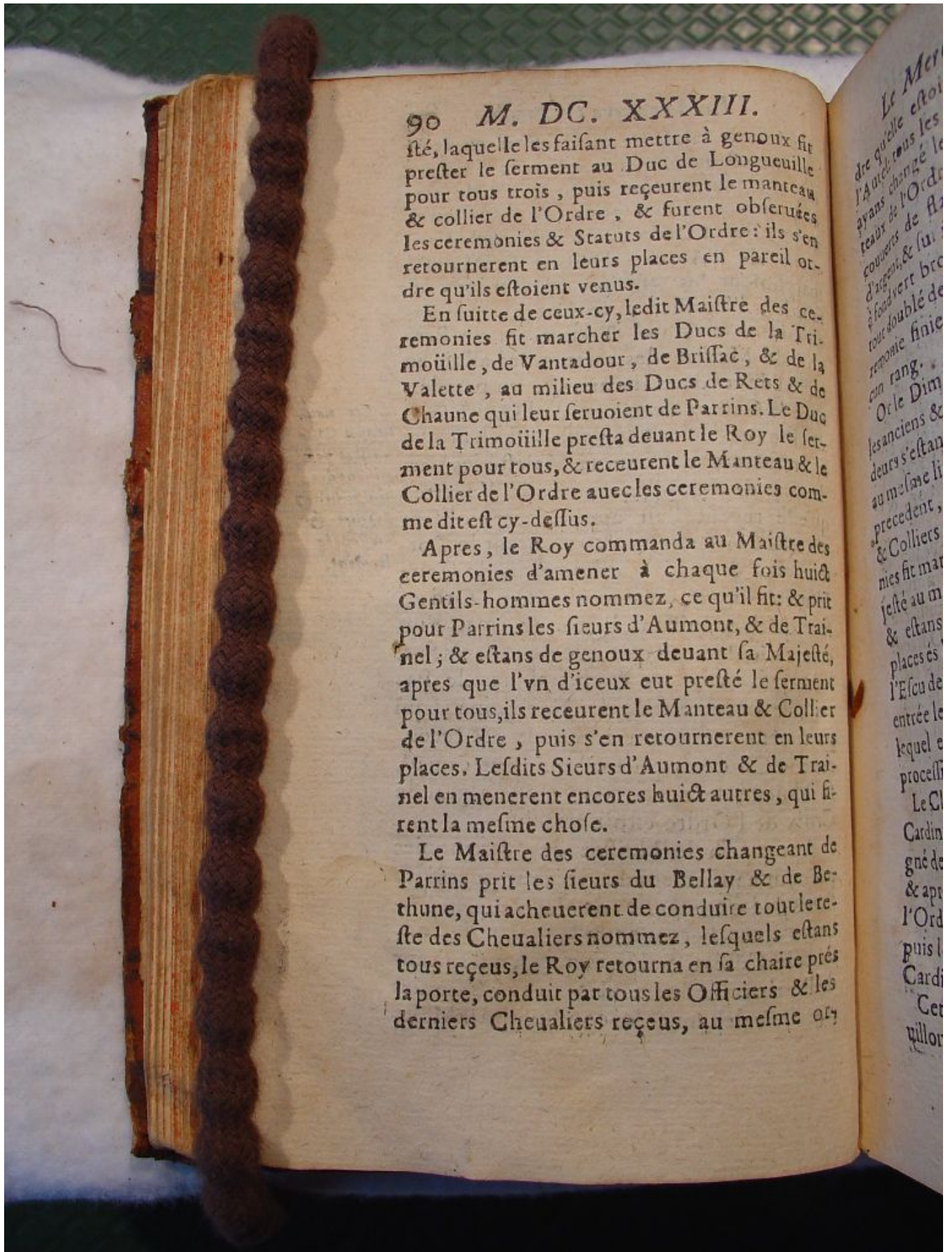
778 M. DC. XX XIII.

Pierre Pastedechouan maître de Langue du Pere le Jeune.

gage de ce pays. Il trauailloit beaucoup, mais profitoit peu, pour n'y auoir personne au laquelle il peust conferer pour s'instruire. Il luy arriua vne occasion assez favorable, mais de peu de durée. Les Peres Recollets auoient amené vn ieune Sauvage de France, qui fut puis apres baptisé à Angers, & eut pour parrain le Prince de Guimené. Il s'apeloit Pierre Pastedechouan. Il estoit fort bon François & fort bon Sauvage. Ce ieune homme ayant esté ramené en son pais on le remit entre les mains de ses freres pour reprendre les idées de sa langue qu'il auoit presque oubliée. Ce pauvre miserable deuint barbare comme les autres, & continua ses barbaries pendant que les Anglois ont icy seiourné. Scachant le retour des François il vint voir le sieur Emery de Caen à Tadoussac, qui l'invita de monter à Kebec, ce qu'il fit. Il le vouloit prendre pour son truchement, le faisant manger à sa table, luy tesmoignant vn fort bon visage. Ce pauvre ieune homme estant trop à son aise ne s'y peut tenir; il mescontente le sieur de Caën vne & deux fois, il est disgracié & remis en faueur. Cependant le P. le Jeune sollicite le sieur de Caën de le leur enuoyer, au cas qu'il ne se peult accommoder au fort, qu'il les obligeroit de feroit du bien à ce pauvre abandonné. Luy qui aymoit les PP. Iesuites s'y acorde aisément. Or ce pauvre garçon se voyant détaché de l'amitié du sieur de Caën se jette

Le Mer
costé du sieur
luy de tie
Plessis cogn
qu'il de
rebuta, luy
il voulust
tion pour
vn bon Ch
tesmoignoit
de fort. Il ne
ne en quelq
deputé la fil
de quelque
Il. Ce sont
ne se lient c
pen de ch
qu'ils ayen
quittent p
Estant
entre les b
que trop
tent vn h
chambre
luy firen
ble.
Certe
à propos
sans cess
ions, qu
nare, &
falloit c
pour au
son ma

1633_0090.jpg



90 M. DC. XXXIII.

ité, laquelle les faisant mettre à genoux fit
prester le serment au Duc de Longueville
pour tous trois, puis reçurent le manteau
& collier de l'Ordre, & furent obseruées
les ceremonies & Statuts de l'Ordre: ils s'en
retournerent en leurs places en pareil or-
dre qu'ils estoient venus.

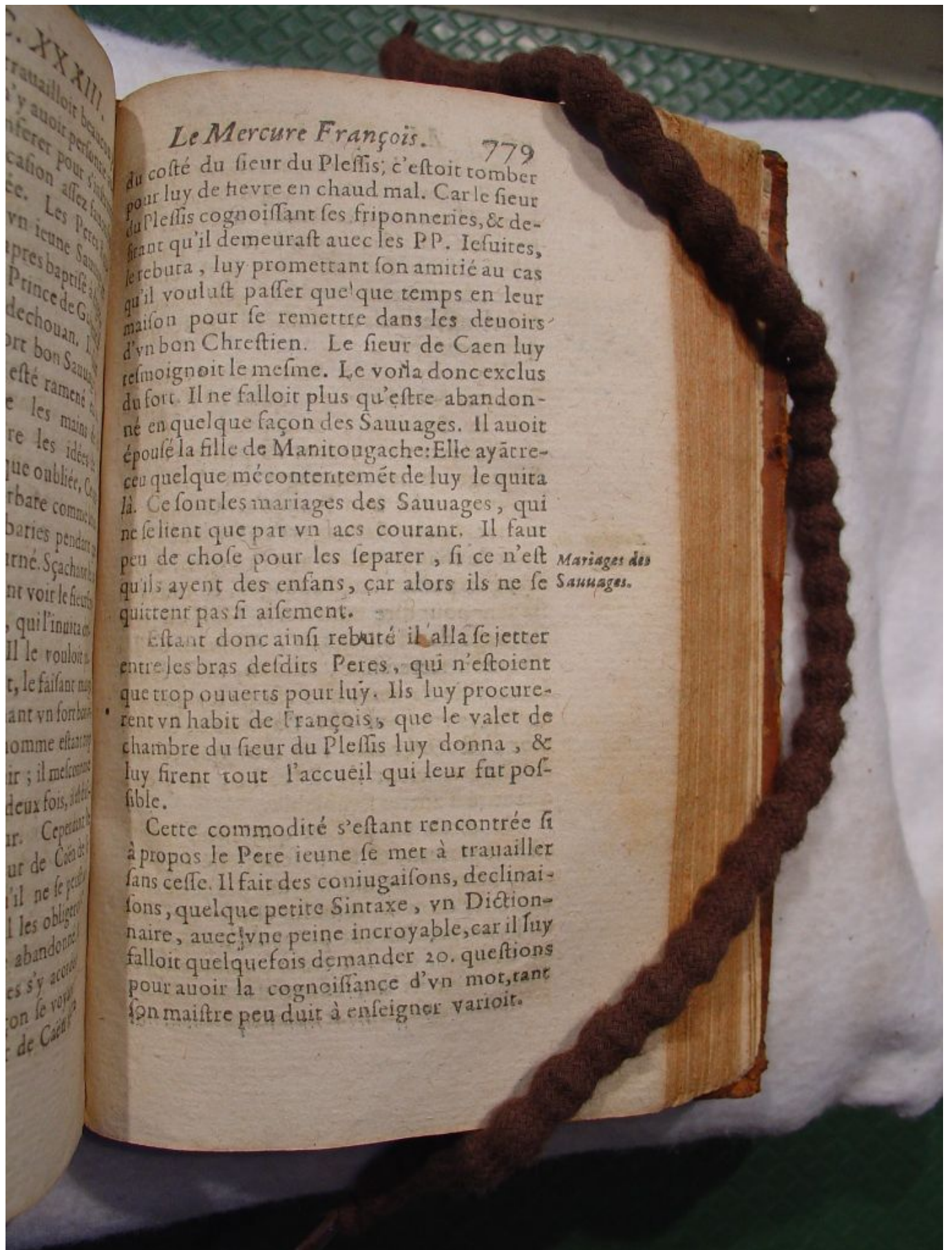
En suite de ceux-cy, ledit Maistre des ce-
remonies fit marcher les Ducs de la Tri-
moüille, de Vantadour, de Brissac, & de la
Valette, au milieu des Ducs de Rets & de
Chaune qui leur seruoient de Parrins. Le Duc
de la Trimouille presta deuant le Roy le ser-
ment pour tous, & receurent le Manteau & le
Collier de l'Ordre avec les ceremonies com-
me dit est cy-dessus.

Après, le Roy commanda au Maistre des
ceremonies d'amener à chaque fois huit
Gentils-hommes nommez, ce qu'il fit: & prit
pour Parrins les sieurs d'Aumont, & de Trai-
nel; & estans de genoux deuant sa Majesté,
après que l'un d'iceux eut presté le serment
pour tous, ils receurent le Manteau & Collier
de l'Ordre, puis s'en retournerent en leurs
places. Lesdits Sieurs d'Aumont & de Trai-
nel en menerent encores huit autres, qui fi-
rent la mesme chose.

Le Maistre des ceremonies changeant de
Parrins prit les sieurs du Bellay & de Be-
thune, qui acheuerent de conduire tout le res-
te des Cheualiers nommez, lesquels estans
tous reçeus, le Roy retourna en sa chaire près
la porte, conduit par tous les Officiers & les
derniers Cheualiers reçeus, au mesme or-

Le Mer
dre quelle estoit
l'Au... tous les
ayans changé le
teux de l'Ordre
couuers de fl
d'argent, & sui
à fond vert bro
tout doublé de
remonie finie
un rang.
Or le Dim
les anciens &
deux s'estan
au mesme li
precedent,
& Colliers
nies fit mar
jeste au m
& estans
places es
l'Escu de
entrée le
lequel e
procell
Le Cl
Cardin
gné de
& apr
l'Ord
puis l
Cardi
Cer
willor

1633_0779.jpg



Le Mercure François. 779

du costé du sieur du Plessis; c'estoit tomber pour luy de fievre en chaud mal. Car le sieur du Plessis cognoissant ses friponneries, & desirant qu'il demeurast avec les PP. Iesuistes, le rebuta, luy promettant son amitié au cas qu'il voulust passer quelque temps en leur maison pour se remettre dans les devoirs d'un bon Chrestien. Le sieur de Caen luy resmoignoit le mesme. Le voila donc exclus du fort. Il ne falloit plus qu'estre abandonné en quelque façon des Sauvages. Il auoit épousé la fille de Manitougache: Elle ayât receu quelque mécontentemét de luy le quita là. Ce sont les mariages des Sauvages, qui ne se lient que par vn acs courant. Il faut peu de chose pour les separer, si ce n'est qu'ils ayent des enfans, car alors ils ne se quittent pas si aisement.

Mariages des Sauvages.

Estant donc ainsi rebuté il alla se jeter entre les bras desdits Peres, qui n'estoient que trop ouuerts pour luy. Ils luy procurerent vn habit de François, que le valet de chambre du sieur du Plessis luy donna, & luy firent tout l'accueil qui leur fut possible.

Cette commodité s'estant rencontrée si à propos le Pere ieune se met à travailler sans cesse. Il fait des coniugaisons, declinaisons, quelque petite Sintaxe, vn Dictionnaire, avec vne peine incroyable, car il luy falloit quelquefois demander 20. questions pour auoir la cognoissance d'un mot, tant son maistre peu duit à enseigner varioit.

1633_0091.jpg



XIII.

à genoux fit
Longueuille
t le manteau
nt obseruées
rdre: ils s'en
n pareil or-
tre des ce-
s de la Tri-
ac, & de la
e Rets & de
cins. Le Duc
Roy le ser-
anteau & le
onies com-

Maistre des
fois huit
il fit: & prit
& de Trai-
sa Majesté,
le serment
& Collier
nt en leurs
& de Trai-
res, qui fi-
angeant de
& de Be-
tout le re-
uels estans
chaire prés
ers & les
mesme or-

Le Mercure François.

91

de quelle estoit allée à celle proche de
avant chargés les sursdits Cheualiers Nouices
de l'Ordre, à fonds de velours noir,
de flammes en broderie d'or &
à broderie brodée de colombes d'argent, le
de fatin jaulne orangé. Cette ce-
monie finie chacun se retira sans garder au-
cun rang.

Or le Dimanche 15. de May le Roy & tous
les anciens & nouveaux Cheualiers Comman-
deurs s'estans rendus à neuf heures du matin
au mesme lieu d'où ils estoient partis le iour
precedent, tous reuestus de leurs manteaux
& Colliers de l'Ordre, le Maistre des ceremo-
nies fit marcher par commandement de sa Ma-
jesté au mesme ordre que le iour precedent:
& estans arriuez à l'Eglise ils prirent leurs
places es hauts sieges, chacun au dessous de
l'Escu de ses armes, & apres que sa Majesté fut
entrée le Clergé chanta le *Veni Creator Spiritus*,
lequel estant finy l'on se disposa d'aller à la
procession.

Le Clergé comença le premier à marcher, le
Cardinal de Lion officiant le suiuit accompa-
gné de ses Accolites, Soudiacres & Diacres;
& apres luy tous les Cheualiers & Officiers de
l'Ordre, en mesme rang qu'ils estoient entrés:
puis le Roy seul, & apres sa Majesté les sieurs
Cardinaux & Prelats.

Cette Procession sortit par la porte du pa-
villon proche de l'Autel, descendit le rempart

*Ceremonies
obseruées à
l'Eglise le
iour de Pen-
tecoste.*

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan